

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 16 octobre 2023

Délibération n° CP-2023-2732

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF Habitat Sud-Est Méditerranée, d'un immeuble situé 3 rue Auguste Comte

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

Commission permanente du 16 octobre 2023**Délibération n° CP-2023-2732**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 2ème

Objet : Habitat - Logement social - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF Habitat Sud-Est Méditerranée, d'un immeuble situé 3 rue Auguste Comte

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte de la cession

Par arrêté du Président n° 2023-06-21-R-0482 du 21 juin 2023, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption à l'occasion de la vente d'un immeuble situé 3 rue Auguste Comte à Lyon 2ème, pour un montant de 4 500 000 €, bien cédé occupé.

II - Désignation du bien cédé

Il s'agit :

- d'un immeuble sur rue en R+3, avec caves, comprenant 6 locaux commerciaux en rez-de-chaussée d'une surface utile totale d'environ 413 m² et 10 logements d'une surface utile totale d'environ 698 m²,
- de plusieurs remises d'un seul niveau sur cour,
- le tout bâti sur terrain propre cadastré AR 58 d'une superficie de 565 m², situé 3 rue Auguste Comte à Lyon 2ème.

III - Conditions de la cession

Ce bien a été préempté pour le compte de la SA d'HLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée qui s'engage à préfinancer l'acquisition, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.

Le but est de produire une nouvelle offre de logement social sur la base de :

- 4 logements en mode de financement prêt locatif à usage social pour une surface utile de 319 m²,
- 3 logements en mode de financement prêt locatif aidé d'intégration pour une surface utile de 205 m²,
- 3 logements en mode de financement prêt locatif social pour une surface utile de 174 m²,
- 6 locaux commerciaux pour une surface utile de 413 m².

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan local d'urbanisme et de l'habitat, approuvé par délibération du Conseil n° 2019-3507 du 13 mai 2019, qui prévoit, notamment, de poursuivre le développement de l'offre de logements sociaux dans le 2ème arrondissement de Lyon qui en compte 17,74 %.

Aux termes de la promesse d'achat, la SA d'HLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée s'engage à racheter,

à la Métropole, le bien précité, cédé occupé, au prix de 4 500 000 €, montant de la préemption, et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition.

La SA d'HLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée aura la jouissance du bien à compter du jour où la Métropole en aura, elle-même, la jouissance ;

Vu les termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État du 14 juin 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 4 500 000 € à la SA d'HLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée d'un immeuble, cédé occupé, situé 3 rue Auguste Comte à Lyon 2ème, cadastré AR 58 pour une superficie de 565 m² dans le cadre de la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 23 janvier 2023 pour un montant de 68 000 000 € en dépenses et 68 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - La somme à encaisser ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 458200, pour un montant de 4 500 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 17 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-311234-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
